

AFFAIRE No 16 - CONSTRUCTION DE BANDES DE ROULEMENT DANS LES ECARTS -
PROGRAMME 1988

LE MAIRE DONNE LECTURE DU RAPPORT.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

La Municipalité envisage de poursuivre en 1988 la construction de bandes de roulement dans les écarts de la Commune suivant le programme qui sera défini par la Commission des Travaux Publics.

Je vous demande donc, Mesdames et Messieurs :

- d'approuver ce projet ;
- de m'autoriser, sous réserve de l'inscription des crédits au B.P. 88 :
- * à lancer l'opération sous forme de marchés de reconduction, conformément à l'alinéa 4 de l'article 312 bis du Code des Marchés Publics
- * ou à procéder par appel d'offres et, dans ce cas, à passer un marché avec l'entreprise retenue par la Commission d'Ouverture des Plis ; en cas d'appel infructueux, à traiter par marché négocié.

Je mets cette affaire aux voix.

LE MAIRE DONNE LECTURE DES AVIS DES COMMISSIONS.

Commission des Travaux Publics

Les travaux proposés sont les suivants :

- Bellepierre / Sentier de la Colline,
- Bretagne / Chemin des Jamblons,
- Montagne 8ème kilomètre / Terrain José Michel (voie d'accès à partir du Chemin Dépêche),
- Moufia / Chemin de la Source,
- Brûlé / Chemin de la Colline (Zone de Loisirs du Brûlé).

RECU A LA PREFECTURE DE LA REUNION
Le 07 OCT. 1987
Article 3 de la loi n° 82-213 du 2
mars 1982 relative aux droits et
libertés des Communes, des Départe-
ments et des Régions

Commission des Finances

Elle est favorable sur le principe de cette opération. Le coût total prévisionnel est de l'ordre de 2 000 000 Francs qu'il conviendra de prévoir au Budget Primitif 1988.

LE MAIRE : Je mets cette affaire aux voix.

LE RAPPORT, AINSI QUE LES AVIS DES COMMISSIONS,
 SONT ADOPTES A L'UNANIMITE.